

1. Identification

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------|
| Identificateur du produit | Pro Glaze 30 oz. | |
| Autres moyens d'identification | | |
| Code de produit | 26120 | |
| Utilisation recommandée | Non disponible. | |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | | |
| Fabricant | | |
| Nom de la société | Quest Automotive Products | |
| Adresse | 600 Nova Drive SE Massillon, OH 44646 États-Unis | |
| Téléphone | Assistance générale | (330) 830-6000 |
| Courriel | rpandrus@quest-ap.com | |
| Personne-ressource | Ron Andrus | |
| Numéro de téléphone d'urgence | CHEMTREC | (800) 424-9300 |

2. Identification du/des danger(s)

| | | |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Dangers physiques | Liquides inflammables | Catégorie 3 |
| Risques pour la santé | Toxicité aiguë, cutanée | Catégorie 4 |
| | Toxicité aiguë, inhalation | Catégorie 4 |
| | Toxicité aiguë, orale | Catégorie 4 |
| | Corrosion et/ou irritation de la peau | Catégorie 2 |
| | Lésion/irritation grave des yeux | Catégorie 2A |
| | Sensibilisation, respiratoire | Catégorie 1 |
| | Sensibilisation, cutanée | Catégorie 1 |
| | Mutagénéicité de la cellule germinale | Catégorie 1B |
| | Cancérogénéicité | Catégorie 1B |
| | Toxicité pour la reproduction (le fœtus) | Catégorie 2 |
| Risques pour l'environnement | Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique | Irritation des voies respiratoires de catégorie 3 |
| | Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée | Catégorie 1 |
| | Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu | Catégorie 2 |
| Définition des dangers selon l'OSHA | Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme | Catégorie 2 |
| | Non classé. | |

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

Danger

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseil de prudence**Prévention**

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention

En cas d'ingestion : Appelez un centre antipoison/médecin/ si vous vous sentez mal. En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. En cas de symptômes respiratoires : appeler un centre antipoison/médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. Recueillir le produit répandu.

Entreposage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions.

Renseignements supplémentaires

74.89 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue. 76.56 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue. 76.58 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë pour le milieu aquatique est inconnue. 76.12 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité à long terme pour le milieu aquatique est inconnue.

3. Composition/Information sur les composants**Mélanges**

| Nom chimique | Nom commun et synonymes | Numéro CAS | % |
|----------------------------------------------|-------------------------|------------|-----------|
| Styrène, Monomère | | 100-42-5 | 20 to <30 |
| Talc | | 14807-96-6 | 10 to <20 |
| Carbonate de calcium | | 1317-65-3 | 5 to <10 |
| fibrous glass | | 65997-17-3 | 5 to <10 |
| Carbonate de magnesium | | 546-93-0 | 5 to <10 |
| Dioxyde de silicium | | 7631-86-9 | 1 to <5 |
| Dioxyde de titane | | 13463-67-7 | 1 to <5 |
| 1,4-Benzoquinone | | 106-51-4 | 0.1 to <1 |
| SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LÉGER | | 64742-95-6 | 0.1 to <1 |
| THPA | | 85-43-8 | 0.1 to <1 |
| Autres composés sous les niveaux déclarables | | | 40 to <50 |

* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

4. Premiers soins

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inhalation | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| Contact cutané | Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. |
| Contact avec les yeux. | Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Ingestion | Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise. |
| Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés | Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Difficultés respiratoires. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. |
| Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis | Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement. |
| Informations générales | Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. |

5. Mesures de lutte contre l'incendie

| | |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Agents extincteurs appropriés | Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO ₂). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser un produit chimique en poudre, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre. |
| Méthodes d'extinction inappropriées | Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. |
| Dangers spécifiques provenant de la substance chimique | Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lorsque du remplissage de contenants correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie. |
| Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. |
| Méthodes particulières d'intervention | Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. |
| Risques d'incendie généraux | Liquide et vapeurs inflammables. |

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre contenant approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Ne pas goûter ni avaler. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), "Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents" (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), "Recommended Practice on Static Electricity" (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, "Code national de l'électricité".

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Garder sous clef. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'inflammation. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le contenant et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|-------------------------------------|------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9) | TWA | 0.8 mg/m3 | |
| Talc (CAS 14807-96-6) | TWA | 20 mppcf 0.3 mg/m3 0.1 mg/m3 20 mppcf 2.4 mppcf | Poussières totales. Respirable. Respirable. |

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---------------------------------------|--------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------|
| 1,4-Benzoquinone (CAS 106-51-4) | PEL (limite d'exposition admissible) | 0.4 mg/m3 | |
| Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3) | PEL (limite d'exposition admissible) | 0.1 ppm 5 mg/m3 | Fraction respirable. |
| Carbonate de magnésium (CAS 546-93-0) | PEL (limite d'exposition admissible) | 15 mg/m3 5 mg/m3 | Poussières totales. Fraction respirable. |
| Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) | PEL (limite d'exposition admissible) | 15 mg/m3 15 mg/m3 | Poussières totales. Poussières totales. |

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

| Composants | Type | Valeur |
|----------------------------------|---------|---------|
| Styrène, Monomère (CAS 100-42-5) | Plafond | 200 ppm |
| | TWA | 100 ppm |

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|------------------------------------|------|----------|----------------------|
| 1,4-Benzoquinone (CAS 106-51-4) | TWA | 0.1 ppm | |
| Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) | TWA | 10 mg/m3 | |
| Styrène, Monomère (CAS 100-42-5) | STEL | 40 ppm | |
| Talc (CAS 14807-96-6) | TWA | 20 ppm | |
| | TWA | 2 mg/m3 | Fraction respirable. |

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|--------------------------------------|------|--------------------------------|----------------------|
| 1,4-Benzoquinone (CAS 106-51-4) | TWA | 0.4 mg/m3 | |
| Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3) | TWA | 0.1 ppm 5 mg/m3 10 mg/m3 | Respirable. Total |

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---------------------------------------|------|----------------------|--------------------------|
| Carbonate de magnésium (CAS 546-93-0) | TWA | 5 mg/m3 | Respirable. |
| | | 10 mg/m3 | Total |
| Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9) | TWA | 6 mg/m3 | |
| | | 3 fibres/cm3 | Poussière. |
| fibrous glass (CAS 65997-17-3) | TWA | 3 fibres/cm3 | |
| | | 5 mg/m3 | Fibre. |
| | | 5 mg/m3 | Fibre, totale |
| | | 5 mg/m3 | fibres, poussière totale |
| Styrène, Monomère (CAS 100-42-5) | STEL | 425 mg/m3 | |
| | TWA | 100 ppm 215 mg/m3 | |
| Talc (CAS 14807-96-6) | TWA | 50 ppm 2 mg/m3 | Respirable. |

Valeurs limites biologiques

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

| Composants | Valeur | Déterminant | Échantillon | Temps d'échantillonnage |
|----------------------------------|----------|-----------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Styrène, Monomère (CAS 100-42-5) | 400 mg/g | Acide mandélique plus acide phénylglyoxylique | Créatinine dans l'urine | * |
| | 0.2 mg/l | Styrène | Sang veineux | * |

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

États-Unis - LEMT pour la Californie : Désignation cutanée

Styrène, Monomère (CAS 100-42-5)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Substances dangereuses au Minnesota : Une désignation cutanée s'applique

Styrène, Monomère (CAS 100-42-5)

La désignation de peau s'applique

Contrôles techniques appropriés

Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

| | |
|---------------|-----------------|
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide. Paste |
| Couleur | Non disponible. |

Odeur Non disponible.

Seuil de perception de l'odeur Non disponible.

pH Non disponible.

Point de fusion/point de congélation -31 °C (-23.8 °F) estimation

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition 145 °C (293 °F) estimation

Point d'éclair 34.4 °C (93.9 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) 1.1 % estimation

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) 6.1 % estimation

Limite d'explosivité – inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosivité – supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur 5.02 hPa estimation

Densité de la vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité(s)

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de répartition (n-octanol/eau) Non disponible.

Température d'auto-inflammation 490 °C (914 °F) estimation

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 8.00 lbs/gal

Classe d'inflammabilité Inflammable IC estimation

Pourcentage de matières volatiles 24.15 % estimation

Densité 0.96

COV 24.147661926 % estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Acides forts. Aluminium. Peroxydes. Fluor

Produits de décomposition dangereux Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Contact cutané Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Difficultés respiratoires. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par inhalation. Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

| Composants | Espèces | Résultats D'essais |
|-------------------------------------|---------|-----------------------------------------|
| 1,4-Benzoquinone (CAS 106-51-4) | | |
| <u>Aiguë</u> | | |
| Orale | | |
| DL50 | Rat | 130 mg/kg |
| Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9) | | |
| <u>Aiguë</u> | | |
| Orale | | |
| DL50 | Rat | > 22500 mg/kg |
| | Souris | > 15000 mg/kg |
| Styrène, Monomère (CAS 100-42-5) | | |
| <u>Aiguë</u> | | |
| Inhalation | | |
| CL50 | Rat | 2770 ppm, 4 heures 24 mg/l, 4 heures |
| | Souris | 4940 ppm, 2 heures |
| Orale | | |
| DL50 | Rat | 1 g/kg |
| | Souris | 316 mg/kg |
| THPA (CAS 85-43-8) | | |
| <u>Aiguë</u> | | |
| Orale | | |
| DL50 | Rat | 5410 mg/kg |

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion et/ou irritation de la peau Provoque une irritation cutanée.

Lésion/irritation grave des yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation des voies respiratoires Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Sensibilisation de la peau Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénéicité de la cellule germinale Peut induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| 1,4-Benzoquinone (CAS 106-51-4) | 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme. |
| Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9) | 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme. |
| Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) | 2B Peut-être cancérogène pour l'homme. |
| Styrène, Monomère (CAS 100-42-5) | 2B Peut-être cancérogène pour l'homme. |

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

| | |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Styrène, Monomère (CAS 100-42-5) | Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité pour la reproduction | Susceptible de nuire au fœtus. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Risque d'aspiration | N'est pas un danger d'aspiration. |
| Effets chroniques | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. |

12. Informations écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

| Composants | Espèces | Résultats D'essais |
|------------------------------------|---------|--------------------------------------------------------------------------|
| 1,4-Benzoquinone (CAS 106-51-4) | | |
| Aquatique | | |
| Poisson | CL50 | tête-de-boule (pimephales promelas) 0.005 - 0.03 mg/l, 96 heures |
| Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) | | |
| Aquatique | | |
| Crustacés | CE50 | Puce d'eau (daphnia magna) > 1000 mg/l, 48 heures |
| Poisson | CL50 | Choquemort (fundulus heteroclitus) > 1000 mg/l, 96 heures |
| Styrène, Monomère (CAS 100-42-5) | | |
| Aquatique | | |
| Crustacés | CE50 | Puce d'eau (daphnia magna) 3.3 - 7.4 mg/l, 48 heures |
| Poisson | CL50 | Vairon à tête de mouton (Cyprinodon variegatus) 5.1 - 16 mg/l, 96 heures |

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

| | |
|-------------------|------|
| 1,4-Benzoquinone | 0.2 |
| Styrène, Monomère | 2.95 |

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

| | |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Instructions pour l'élimination | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale. |
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination). |
| Emballages contaminés | Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |

14. Informations relatives au transport

DOT

| | |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro ONU | UN1866 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | Solution de résine |
| Classe(s) de danger relatives au transport | |
| Classe | 3 |
| Danger subsidiaire | - |
| Label(s) | 3 |
| Groupe d'emballage | III |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler. |
| Dispositions particulières | B1, B52, IB3, T4, TP1, TP29 |
| Exceptions liées au conditionnement | 150 |
| Conditionnement autrement qu'en vrac | 203 |
| Conditionnement en vrac | 242 |

IATA

| | |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| UN number | UN1866 |
| UN proper shipping name | Resin Solution |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 3 |
| Subsidiary risk | - |
| Packing group | III |
| Environmental hazards | No. |
| ERG Code | 3L |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |
| Other information | |
| Passenger and cargo aircraft | Allowed. |
| Cargo aircraft only | Allowed. |

IMDG

| | |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| UN number | UN1866 |
| UN proper shipping name | Resin Solution |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 3 |
| Subsidiary risk | - |
| Packing group | III |
| Environmental hazards | |
| Marine pollutant | No. |
| EmS | F-E, S-E |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |

Transport en vrac selon
l'Annexe II de MARPOL 73/78 et
le recueil IBC

Indéterminé.

DOT



IATA; IMDG



15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la
définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.
Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de
l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

1,4-Benzoquinone (CAS 106-51-4) Inscrit.
Styrène, Monomère (CAS 100-42-5) Inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger
Danger immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Danger d'incendie - Oui
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

**SARA 311/312 Produit
chimique dangereux** Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

| Nom chimique | Numéro CAS | % en poids. |
|-------------------|------------|-------------|
| Styrène, Monomère | 100-42-5 | 20 to <30 |
| 1,4-Benzoquinone | 106-51-4 | 0.1 to <1 |

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

1,4-Benzoquinone (CAS 106-51-4)
Styrène, Monomère (CAS 100-42-5)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)

Non inscrit.

US. California. Candidate Chemicals List. Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd. (a))

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)
SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LÉGER (CAS 64742-95-6)
Styrène, Monomère (CAS 100-42-5)
Talc (CAS 14807-96-6)
THPA (CAS 85-43-8)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

1,4-Benzoquinone (CAS 106-51-4)
Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3)
Carbonate de magnésium (CAS 546-93-0)
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)
fibrous glass (CAS 65997-17-3)
Styrène, Monomère (CAS 100-42-5)
Talc (CAS 14807-96-6)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

1,4-Benzoquinone (CAS 106-51-4)
Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3)
Carbonate de magnésium (CAS 546-93-0)
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)
fibrous glass (CAS 65997-17-3)
Styrène, Monomère (CAS 100-42-5)
Talc (CAS 14807-96-6)
THPA (CAS 85-43-8)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

1,4-Benzoquinone (CAS 106-51-4)
Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3)
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)
fibrous glass (CAS 65997-17-3)
Styrène, Monomère (CAS 100-42-5)
Talc (CAS 14807-96-6)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

1,4-Benzoquinone (CAS 106-51-4)
Styrène, Monomère (CAS 100-42-5)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer.

Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

Dioxyde de silicium (CAS 14808-60-7) Inscrit : Le 1er Octobre 1988
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) Inscrit : 2 septembre 2011

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|----------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Oui |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Oui |
| Europe | EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés) | Oui |

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Nouvelle-Zélande | Nouvelle-Zélande - Inventaire | Oui |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

| | |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de publication | 24-mars-2015 |
| Version n° | 01 |
| Classification HMIS® | Santé: 2* Inflammabilité: 3 Danger physique: 0 |
| Classements NFPA | Santé: 2 Inflammabilité: 3 Instabilité: 0 |
| Avis de non-responsabilité | Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur des données jugées fiables et le fabricant rejette toute responsabilité encourue à la suite de leur utilisation ou de toute confiance placée sur ceux-ci. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Ces renseignements de sécurité ne constituent pas une licence d'utilisation de ce produit telle que revendiquée par un brevet d'une tierce partie. Seul l'utilisateur doit finalement établir si une utilisation envisagée de ce produit transgresse un tel brevet et nécessite ainsi l'obtention des licences requises. |